

## Cavage

Les inscriptions sont soumises à validation de l'AITA

<b>Objectifs</b>	Acquérir les connaissances nécessaires pour éduquer son chien afin de récolter ses truffes.
<b>Public/Prérequis</b>	Personne désirant acquérir des compétences en cavage (agriculteurs, forestiers, particuliers). <b>Les chiens non agressifs sont acceptés, obligation d'avoir une cage de transport pour les parties en salle.</b>
<b>Durée, période, lieu</b>	1 journée ½ soit 11h. Octobre de chaque année au CFPPA site de Crogny.
<b>Modalités pédagogiques</b>	Apports théoriques en salle et sortie terrain avec les chiens.
<b>Intervenants</b>	Claude ROBERT et Luc CHERPITEL
<b>Contenu</b>	<p><b>1ère journée (10h - 12h ; 13h - 17h)</b>  <b>10h - 12h</b>  <b>Accueil</b>  Présentation du cadre législatif dans lequel se situe la récolte de la truffe  « Rôle des associations »  « Statut du trufficulteur »  Tour de table de présentation de l'attente de chaque participant  <b>13h - 17h</b>  Les différentes pratiques permettant de rechercher les truffes  Présentation des outils et tenues utiles  Qu'est-ce qu'un chien ?  <b>2nde journée (09h - 12h)</b>  <b>10h - 12h</b>  Le développement comportemental et social du chiot sur le terrain  Comment éduquer son chien ?  Qu'attendre du chien en cavage ? sur le terrain  <b>Bilan</b></p>
<b>Nbre de participants</b>	Ouverture de la formation pour un groupe de 10 personnes au minimum et de 15 maximum.
<b>Evaluation</b>	- Bilan en fin de formation avec les stagiaires ( <i>enquêtes de satisfaction</i> ). - Remise d'une attestation de suivi de formation.
<b>Coûts</b>	250 € net de taxes. Pour les personnes souhaitant bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite de dépôt de dossier est environ de 2 mois avant le début de session. <b>Attention, il n'y a pas d'aides région pour cette formation.</b>
<b>Hébergement &amp; Repas</b>	Hébergement et repas à proximité du lieu de formation, aux frais des participants. Possibilité de prendre les déjeuner en commun pour 8€/repas, selon le contexte sanitaire. (Règlement le premier jour de formation)
<b>Inscriptions</b> (Auprès de Christelle GUYOU)	<p><b>Place réservée par ordre de pré-inscription</b>  <b>Le règlement d'un chèque de caution de 100€ à l'ordre de « l'AITA » (Association Interrégionale des Truffes d'Automne) vous est demandé pour votre pré-inscription.</b>  (Encaissé uniquement en cas de désistement inopiné, sans justificatif valable).  <b>Clôture des inscriptions 1 mois avant le début de session</b>  <b>Le règlement définitif de la totalité du montant de la formation restant dû, soit 250€ à l'ordre de « l'agence comptable de l'EPLEFPA de l'Aube » devra être reçu 1 mois avant le début de la formation sous peine d'annulation de l'inscription.</b></p> <p>CFPPA de l'Aube - Site de Crogny Rue des Etangs 10210 LES LOGES MARGUERON  Tél : 03 25 43 75 73 Mail : <a href="mailto:cfppa.crogny@educagri.fr">cfppa.crogny@educagri.fr</a></p>